

# LOGEMENT INTERMÉDIAIRE : QUELLES SPÉCIFICITÉS EN GESTION LOCATIVE ?



## PUBLIC

Responsable de service.  
Chargé de clientèle.  
Chargé de gestion locative.



## OBJECTIFS

- › repérer les particularités de gestion des logements intermédiaires
- › identifier les documents à adapter.



## PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Apports théoriques et méthodologiques illustrés d'exemples concrets.

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

## PRÉ-REQUIS

Aucun.

## Adapter ses processus.

La nécessité d'apporter une offre locative de logements aux loyers situés entre ceux du parc social et ceux du parc privé a amené les pouvoirs publics à prendre des mesures pour encourager la production de logements locatifs intermédiaires. Les organismes de logements sociaux, les sociétés d'économie mixte et les structures émanant d'action logement sont éligibles à ces dispositifs.

Toutefois, la gestion de ces logements, et ce dès la recherche et la sélection des locataires, répond à des règles spécifiques et différentes des logements locatifs sociaux et ce surtout s'ils sont détenus par une filiale "privée".

Ce stage permettra de prendre en gestion ces logements sans faire d'amalgame, mais par comparaison avec les logements sociaux et avec le secteur privé.

## CONTENU

### Introduction

- › de l'Ordonnance du 20 février 2014 à la notion de logement intermédiaire
- › le logement locatif intermédiaire ou le PLI
- › du bailleur (organisme de logement social ou filiale dédiée) sur les différents textes législatifs et réglementaires inhérents à la gestion locative

### La sélection du locataire

- › quels candidats ?
- › quelles garanties (l'allocation logement...) ?
- › quels plafonds et catégories de ménages ?
- › passage en commission d'attribution des logements

### L'entrée du locataire dans les lieux

- › signature du bail : qui ?
- › quel modèle de bail ?
- › quelles annexes ?
- › état des lieux

### L'occupation des lieux par le locataire

- › exécution du contrat par les parties : obligations du locataire et du bailleur
- › évolution de la situation locative (échanges, changements de situations familiales...)

### Les conditions financières du contrat de location

- › le loyer : montant, révision, recouvrement
- › le loyer du bail renouvelé
- › les charges récupérables et réparations locatives
- › le dépôt de garantie

### Le départ du locataire

- › le décès du locataire et l'éventuel transfert
- › le congé : forme, préavis et effets.

## ANIMATION

Amélie DUBOIS ou Loïc AURIAC, Formateurs juristes.

## DATES CLASSE VIRTUELLE

11 mars 2024  
4 octobre 2024

**PRIX NET : 730 EUROS** - 7 h de formation

Ce prix comprend l'accès à la plateforme de diffusion.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :** Véronique ROUCHOSSÉ - 06 60 98 55 46. [veronique.rouchosse@afpols.fr](mailto:veronique.rouchosse@afpols.fr)

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. [referenthandicap@afpols.fr](mailto:referenthandicap@afpols.fr)